

Email : dechets-menagers@agglo-saint-louis.fr

FORMULAIRE « PARTICULIERS » SERVICE DÉCHETS MÉNAGERS

Vos informations

Civilité : ☐ Madame ☐ Monsieur
Nom(s) : Prénom(s) :
Tél. fixe : Tél. mobile :
Email :
Nombre de personnes déclarées en mairie :

Dans le cas d'un deuxième occupant référent (mariage, concubinage, colocation, ...) :

Civilité : ☐ Madame ☐ Monsieur
Nom(s) : Prénom(s) :

Adresse concernée par la demande

N° de voie : Voie :
Commune :
Type d'habitat : ☐ Individuel
☐ Collectif → Bâtiment : Étage : Porte :
Statut : ☐ Propriétaire occupant
☐ Locataire → Propriétaire ou syndic :
.....

Justificatifs obligatoires

- ✓ Un justificatif de domicile **de moins de trois mois** au nom du demandeur.
- ✓ Une copie de la carte d'identité ou du passeport du demandeur.



Nature de votre demande (plusieurs choix possibles)

Obligatoire si première demande/déclaration au service

☐ **Emménagement (ou mouvement) au sein du territoire de Saint-Louis Agglomération**

Date d'emménagement :

Logement : ☐ Neuf (première occupation)
☐ Déjà existant → Ancien occupant :

Bacs : ☐ Demande de mise à disposition
☐ Déjà sur place → N° (6/8 chiffres) gravé(s) dans la masse du (des) bac(s) :

Dans le cas d'un mouvement au sein du territoire de Saint-Louis Agglomération

Ancienne adresse :

Ancienne commune :

N° à 6 ou 8 chiffres gravé(s) dans la masse du (des) bac(s) à récupérer :

☐ **Déménagement hors du territoire de Saint-Louis Agglomération**

Date du déménagement :

N° à 6 ou 8 chiffres gravé(s) dans la masse du ou des bac(s) à récupérer :

☐ **Bac(s) cassé(s)** ☐ **Bac(s) brûlé(s)** ☐ **Bac(s) disparu(s)**

Couvercle : ☐ Beige ou gris ☐ Vert (10 communes ex CC3F)

N° à 6 ou 8 chiffres gravé(s) dans la masse du (des) bac(s) concerné(s) ou restant(s) (préciser) :

☐ **Demande de carte d'accès aux déchetteries** ☐ **Carte perdue** ☐ **Carte cassée**

(facturée selon les
tarifs en vigueur)

(échange gratuit
dans nos bureaux)

Autre demande ou déclaration :

Fait à : Le : Signature :

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le service Déchets Ménagers de Saint-Louis Agglomération pour assurer la gestion administrative et financière et le suivi des demandes de bacs. Les données collectées seront communiquées au seul service Déchets Ménagers de Saint-Louis Agglomération et seront conservées pendant 10 ans. Conformément à la loi informatique et libertés de 1978 modifiée et au Règlement européen sur la protection des données du 14 avril 2016 (RGPD 2016/679), vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, vous opposer à leur traitement, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données en contactant le délégué à la protection des données de Saint-Louis Agglomération à l'adresse suivante : dpo@agglo-saint-louis.fr.

